

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 20 MARS 2014 -**

Etaient présents : Mme BANZO, Mme JONES, Mme MANES-GALLO, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. POUMAREDE, M. RAGOT, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU.

Etaient représentés : M. BALLESTA, M. HOYAUX, Mme MAGNE, M. ROUISSI.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. KLEIN, Mme RENAUDIN, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H20.

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 13 ET 20 FÉVRIER 2014

En l'absence de remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 13 février 2014.

Votants :	20
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	20

➤ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 13 février 2014.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 20 février 2014.

Votants :	20
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	20

➤ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 20 février 2014.

II –DEMANDES DE SUBVENTIONS FSDIE

Mme RENAUDIN rappelle que les demandes de subventions ont été instruites par la commission FSDIE du 18/02/2014.

Le montant total des subventions demandées est de 55 345,46 € dont 40 175,46 € pour les dossiers associatifs et 15 170 € pour les dossiers individuels.

Le montant total des subventions accordées par la commission est de 29854 € dont 22334 € pour les dossiers associatifs et 8520 € pour dossiers individuels.

Après attribution des crédits, il reste 13 146 € au fonds FSDIE.

Elle signale que pour la première fois cette commission a instruit les demandes de subventions d'associations domiciliées en dehors de l'université Bordeaux Montaigne.

Afin d'obtenir l'aide du FSDIE, ces associations doivent répondre à deux critères :

- Montage de projets inter-associatifs;
- Présentation de projets qui touchent au territoire de l'UBM.

La commission a examiné 24 dossiers associatifs:

- Le projet *L'homme pressé : renforcement et ouverture de la culture géo à Bordeaux* qui regroupe un ciné-débat, un voyage de découverte, une exposition, des siestes médicales, une dégustation slow-food, un concours photo... **Doc'Géo** obtient les 2 228 € demandés ;

- Le projet *Festival Coupé-court 2014* de l'association **C'est par Isic** obtient 600€ sur les 2 000 € demandés à cause d'un budget assez mal structuré.

La commission souhaite soutenir l'association uniquement pour les dépenses relatives aux actions montées pour le festival ;

- Le projet *Paristorique* : voyage de découverte culturelle à Paris de l'association **Prométhée**, obtient les 1 000€ demandés ;

- Le projet de court-métrage *People Screwed Up* de l'association **Tongs et Curiosité** obtient 1 000 € sur les 5 000 demandés afin d'encourager ce projet.

Il est cependant souhaitable que cette association trouve un partenariat et que des précisions sur les subventions perçues soient apportées.

Le soutien financier n'est accordé que sous réserve et preuve de participations d'autres organismes ;

- Le projet de reportage photos sur les conditions de vie des femmes sans logement à Bordeaux intitulé *Photos documentaires sur les femmes à Bordeaux* de l'association **L'autre** obtient les 400 € demandés ;

- Le projet *Eau : enjeux et métiers* autour de la thématique de l'eau de l'association **A.D.E.S.E.** n'obtient aucune subvention car le projet n'a aucun rapport avec l'université Bordeaux Montaigne ;

- Le projet *Festival de Printemps* pluridisciplinaire et festif entre la vidéo et la musique de l'association **La Reverb'** n'obtient aucune subvention. Le jury pense que la présentation n'a pas correctement été préparée et le projet n'est visiblement pas réellement porté par une association ;

- Le projet *Forum des métiers Aquidoc 2014* porté par l'association **AquiDoc** obtient 2 000 € sur les 3 000 demandés car certaines lignes de dépenses posent questions ;

- Le projet *Challenge APEREAU* pour la participation à un concours d'urbanisme à Créteil de l'association **U-Topos** obtient une subvention de 300 € ;

- Le projet d'organisation d'un festival de courts-métrages intitulé *Les ateliers des petits courts* de l'association **Les Petits-Courts** qui dépend de l'IEP obtient 700 € ;

- Le projet d'organisation d'un tournoi de « Touche rugby » *Touche moi si tu peux* de l'association **Les soldats de Bordeaux 3** obtient 1523 € ;

- L'association **La fédé d'Aliénor** obtient 1 003 € pour son projet de formations destinées aux élus et leaders d'associations *Weekend de formation* et 180 € pour son projet de journal destiné aux associatifs et institutionnels : *Le Courrier d'Aliénor* ;

- Le projet de court-métrage *La vie de Fantoche* de l'association **Art'Action** obtient 700 € sur les 1 800 € demandés.

Le montage financier du dossier ne semble pas assez solide et les retombées pour l'université en sont pas clairement définies ;

- Le projet de street-art aux Chartrons : *L'art en Bord'eaux* de l'association **Fun'Art** obtient 150 € sur les 345 € demandés.
 - La commission pense qu'il est indispensable d'aménager une présence sur le campus de l'UBM ;
 - Le *Festival de théâtre interuniversitaire des Etudiantines* de l'association **Les Etudiantines** obtient 1 400 € ;
 - Le projet de réalisation d'un journal et d'un forum des métiers intitulé *Point G & Forum* de l'association **A.E.G.B.** obtient 400 € ;
 - Le projet de voyage en Angleterre *London Calling* de l'association **Artothem** est aidé à hauteur de 1600 € ;
 - Le projet étudiantin transdisciplinaire *Festimut 2014* de l'association de l'IUT Bordeaux Montaigne **Tous Azimuts** obtient 3 000 €.
 - La commission incite vivement l'association à se tourner vers l'UB et le CROUS pour soutenir leur manifestation ;
 - Le projet de festival pluridisciplinaire solidaire *Rockin' Share Festival* de l'association **Isic Rider** obtient 1 500 € ;
 - Le projet de participation à la semaine de la solidarité internationale *Université et solidarité : des projets pour mobiliser* de l'association **Ass'Tech** obtient 900€ sur les 3 000 demandés;
- L'avis de la commission est partagé du fait de la rémunération des intervenants, de frais d'investissement pour lequel le FSDIE ne peut être sollicité mais aussi la présence très forte d'une autre association. Ce projet nécessite des attestations de la part des enseignants pour valider qu'il ne s'agit pas d'un projet pédagogique ;
- Le projet de compétition de surf à Lacanau intitulé *L'After School Contest* porté les étudiants de de l'école BEM nouvellement nommée KEDGE Business School **Wax it** obtient 750 € sur les 1 500 € demandés.

La commission a émis un avis favorable pour une subvention de 750€ à la condition qu'une équipe de 4 étudiants de l'UBM participe à cette manifestation sportive et que les frais d'inscription soient offerts;

- Les associations **le HUB** et **OSB IV** n'obtiennent aucunes subventions ; elles ne se sont pas présentées à la commission.

7 projets individuels ont également été présentés :

- Pour le projet d'art plastique et théâtre entre Bordeaux et Togo intitulé *Objet rêvé* de Julie THUILLIER, le jury propose une aide à hauteur de 1 000 € sur les 1 700 € demandés.

La commission pense qu'il faudrait développer des partenariats avec des structures professionnelles pour la mise à disposition d'outillages et compétences adaptées ;

- La réalisation d'un film documentaire sur l'impact de la coupe du monde de football 2014 sur la vie quotidienne des brésiliens intitulé *A l'aube de la coupe* d'Adrien ORTAVENT obtient 3 720 € ;

- Le projet de court-métrage *L'œil du fils* de Bastian PAUMIER obtient les 3 000 € demandés ;

- Le projet de street-art itinérant entre Bordeaux et Barcelone intitulé *Quel rôle de la culture en temps de crise ?* de Txomin MACHINANDIARERA obtient 800 €.

Le jury soutient ce projet à hauteur du forfait voyage, de 40 €/étudiant partant, ainsi que les frais relatifs au projet ;

- La commission n'a pas souhaité soutenir les projets de court-métrage *Bien cuit ou saignant ?* de Mélanie FALEIX, *No Life* de Mikael DA SILVA et *Le sang et la houille* de Thomas BEVIA et demande à ce qu'ils soient retravaillés pour une nouvelle présentation lors de la prochaine commission.

Mme LAWRENCE souligne le travail de suivi des projets réalisé par le pôle projets culture et vie étudiante et souhaite qu'un bilan des projets aidés soit présenté lors d'une prochaine CFVU.

Mme RENAUDIN indique que tous les projets soumis au FSDIE sont mis en avant lors des temps forts de l'université. En effet, les créations étudiantes sont au cœur de la programmation culturelle : *Allégories, scènes de printemps* ou lors des journées culturelles prévues fin septembre - début octobre.

Elle signale que, selon la recommandation de Mme MAZENC, pour toute subvention accordée à un projet associatif, le projet, l'association et le montant attribué doivent être communiqués sur le site internet de l'université.

M. KLEIN revient sur le projet porté par l'association **Wax it** et demande quelles sont les modalités du recrutement des 4 étudiants de l'UBM pour la compétition de surf.

Il demande également que l'association mette en avant l'aide financière de l'UBM via les supports de communication.

Mme LAWRENCE répond que l'UBM dispose d'un vivier d'étudiants sportifs de haut niveau notamment en surf.

Mme RENAUDIN indique que dans le cadre du FSDIE, tout porteur de projet qui reçoit une subvention doit afficher soit le logo de l'UBM, soit la formule : « ce projet est soutenu par le FSDIE de l'université Bordeaux Montaigne ».

Mme OLLIER invite les porteurs du projet *Photos documentaires sur les femmes à Bordeaux* à se rapprocher de l'atelier genre qui serait intéressé par ce projet et les aider.

Mme MELANI s'étonne de la présence de demande de subventions de la part d'associations domiciliées hors UBM comme celle des étudiants de KEDGE. Elle demande si les associations de l'UBM peuvent demander des subventions à d'autres établissements.

Mme RENAUDIN indique que l'UBM était la dernière université à ne pas ouvrir son FSDIE aux associations extérieures.

Elle signale que le projet porté par l'association **Wax it** répond aux deux critères fixés.

Mme LAWRENCE rappelle que dans les critères budgétaires du FSDIE, il est mentionné que le projet doit permettre un accès au plus grand nombre par des tarifs bas. Elle estime que des frais d'inscription de 85 €/étudiant ne répond pas à ce critère.

M. POUWAREDE s'étonne du montant important apporté à certaines associations. Il pense qu'il faut insister pour que nos subventions soient justifiées et lisibles quant aux retombées pour l'UBM. Il est favorable à la présentation d'un bilan de fin d'exercice pour chaque subvention allouée. La connaissance de l'état de réalisation des projets et de leur marge d'échec permettra d'affiner le jugement de la commission pour les subventions à venir.

Mme LAWRENCE rappelle que les projets présentés au FSDIE doivent être innovants ou créatifs, ouverts et transversaux et avoir des retombées pour l'université. Le projet doit être un projet d'intérêt général et collectif et si possible avoir obtenu le soutien des enseignants ou des composantes.

Mme RENAUDIN indique que dans le cadre du projet de film documentaire sur l'impact de la coupe du monde de football 2014 sur la vie quotidienne des brésiliens intitulé *A l'aube de la coupe* d'Adrien ORTAVENT, l'aide porte essentiellement sur la mise en place et l'organisation du projet.

Mme MALTONE estime que les critères de création et d'innovation ne sont pas respectés.

M. HAUQUIN se pose la question du sens du projet wax it pour notre établissement. Les projets sportifs permettent de tisser un lien dans l'espace bordelais.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote des demandes de subventions FSDIE suite à la commission du 18 février 2014 en dehors des deux projets qui ont suscité discussion.

Votants : 20
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 20

➤ La CFVU valide les demandes de subventions FSDIE.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote de la subvention de subvention du projet de film documentaire sur l'impact de la coupe du monde de football 2014 sur la vie quotidienne des brésiliens intitulé *A l'aube de la coupe* d'Adrien ORTAVENT.

Votants : 20
Abstention : 9
Contre : 1
Pour : 10

➤ La CFVU valide la demande de subvention du projet *A l'aube de la coupe* d'Adrien ORTAVENT.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote de la demande de subvention du projet de compétition de surf à Lacanau intitulé *L'After School Contest* porté l'association Wax it.

Votants : 20
Abstention : 8
Contre : 5
Pour : 7

➤ La CFVU valide la demande de subvention de l'association Wax it pour le projet *After School Contest*.

III – CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2014/2015

Mme LAWRANCE présente à la commission le calendrier général des formations, celui-ci intègre les calendriers particuliers du DEFLE, du DAEU et des CLES/CLUB Montaigne.

Deux options de calendrier sont présentées :

- Un calendrier sur 13 semaines au semestre 1 et au semestre 2. Ce calendrier présente l'avantage d'une plus grande souplesse notamment pour le rattrapage des cours et l'organisation des examens mais retarde la publication des résultats de la 2^{nde} session au 17 juillet 2015.

- Un calendrier de 13 semaines au semestre 1 et de 12 semaines au semestre 2.

Ce calendrier a reçu un avis favorable de la conférence des directeurs d'UFR et d'instituts du 18/02/2014.

Ce calendrier présente l'avantage d'une publication des résultats de la 2^{nde} session au 10 juillet 2015 mais pose d'importantes difficultés de planification et d'organisation de la 2^{nde} session.

M. VALAT souhaite revenir sur les obligations règlementaires de ce calendrier. Par application du décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010 : "L'année universitaire est désormais divisée en deux

semestres et la date de la rentrée universitaire varie du début du mois de septembre au début de l'année civile suivante selon les formations.

Il appartient à chaque établissement public d'enseignement supérieur de fixer le début des cours et la fin de l'année universitaire, à l'instar des dates d'examen et des dates de vacances."

Calendrier général des formations :

- Semaine de rentrée : 08/09 au 12/09/2014
- Début des enseignements de CM (sauf formations particulières : CM+ TD) : 15/09
- Début des enseignements de TD : 22/09
- Interruption des cours (automne) : 25/10 au 01/11/2014
- Interruption des cours et fin du 1^{er} semestre (noël) : 20/12/2014 au 04/01/2015
- Examens de la 1^{ère} session du 1^{er} semestre : 05/01 au 17/01/2015
- Jurys 1^{ère} session du 1^{er} semestre : 11 et 12/02/2015
- Publication des résultats 1^{ère} session du 1^{er} semestre : 13/02/2015
- Interruption des cours (hiver) : 21/02 au 01/03/2015
- Interruption des cours et fin du 2nd semestre (printemps) : 18/04 au 26/04/2015
- Examens de la 1^{ère} session du 2nd semestre : 27/04 au 13/05/2015
- Examens de la 2^{nde} session : 15/06 au 27/06/2015
- Jurys 2^{nde} session : 08 et 09/07/2015
- Publication des résultats 2^{nde} session : 10/07/2015

Calendrier intégré du DEFLE :

- Tests de positionnement : 08/09/2014
- Semestre 1 : 15/09 au 12/12/2014
- Interruption des cours (automne) : 25/10 au 02/11/2014
- Examens semestre 1 : 15/12 au 19/12/2015
- Interruption des cours (noël) : 20/12/2014 au 04/01/2015
- Délibérations : 19 au 21/01/2015
- Tests de positionnement : 26/01/2015
- Semestre 2 : 02/02 au 15/05/2015
- Interruption des cours (hiver) : 21/02 au 01/03/2015
- Interruption des cours (printemps) : 18/04 au 03/05/2015
- Examens semestre 2 : 18/05 au 22/05/2015
- Délibérations : 10/06 au 12/06/2015
- Stages d'été : 01/07 au 24/07/2015

Calendrier intégré du DAEU :

Ce calendrier comprend 25 semaines de cours et une semaine dédiée aux rattrapages.

- Période des enseignements : 29/09/2014 au 17/04/2015
- Interruption des cours (noël) : 20/12/2014 au 04/01/2015
- Interruption des cours (hiver) : 21/02 au 01/03/2015
- Interruption des cours (printemps) : 18/04 au 26/04/2015
- Examens session 1 : 27/04 au 13/05/2015
- Publication des résultats 1^{ère} session : 20/05/2015
- Examens de la 2^{nde} session : 15/06 au 27/06/2015
- Publication des résultats 2^{nde} session : 10/07/2015

Calendrier intégré des CLES/CLUB Montaigne :

- Semestre 1 : 22/09 au 19/12/2014
- Interruption des cours (automne) : 25/10 au 02/11/2014

- Interruption des cours (noël) : 20/12/2014 au 04/01/2015
- Examens : 16/01/2014
- Publication des résultats : 13/02/2015
- Semestre 2 : 19/01 au 17/04/2015
- Interruption des cours (hiver) : 21/02 au 01/03/2015
- Interruption des cours et fin du 2nd semestre (printemps) : 18/04 au 26/04/2015
- Examens : 18/05 au 22/05/2015
- Publication des résultats 2nde session : 10/07/2015

M. ARCELIN regrette que les UFR n'aient pas été associées à l'élaboration de ce calendrier.

M. RAGOT souligne l'importance d'une tenue des jurys avant le 14 juillet. Il est favorable à la proposition n°2 du calendrier universitaire mais regrette le déséquilibre entre les deux semestres.

Mme LAWRENCE insiste sur la souplesse et la liberté offerte par cette 13^{ème} semaine pour certaines formations.

Elle rappelle que le décalage CM-TD instauré depuis 3 ans à la demande des personnels administratifs permet de mieux organiser les formations à grands effectifs.

Mme MELANI demande si le dispositif de remédiation en LEA sera reconduit comme l'année dernière et déclare que les petites langues sont attachées à la simultanéité du début des enseignements de CM et de TD.

Mme LAWRENCE signale que l'on attend 1 200 inscrits en L1 LEA pour la rentrée 2014; tous ces étudiants seront concernés par le dispositif de remédiation.

Mme OLLIER pense que le décalage CM-TD n'apporte pas de souplesse mais beaucoup de confusion notamment en master.

Mme LAWRENCE prévient que les masters ne sont pas concernés par ce dispositif et pense qu'il est peu souhaitable d'établir une date de rentrée fixe pour toutes les formations.

M. ARCELIN ajoute que le décalage CM-TD permet aux personnels administratifs d'établir des listes les plus complètes possibles avant le début des TD.

Pour ce qui est des masters professionnels, il indique que beaucoup sont annualisés et s'organisent avec beaucoup de souplesse, les aligner sur une date unique compliquerait l'organisation.

Enfin, il regrette l'ouverture de l'université le 2 janvier 2015.

M. VALAT prévient que la période de suspension des cours va jusqu'au 2 janvier inclus.

Il rappelle que la décision de fermeture administrative de l'établissement ne relève pas d'une décision de la CFVU.

M. POUMAREDE souligne que la vie administrative de l'université ne peut pas être disjointe de la vie universitaire.

M. LABARRE souhaite émettre une recommandation pour dire qu'il semble pertinent à la CFVU que l'université soit fermée administrativement le 2 janvier.

Mme CAILLOT indique que les fermetures administratives sont décidées par le CA mais pour autant, certains services fonctionnent pendant cette période.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la proposition n°2 du calendrier universitaire 2014-2015 avec 13 semaines au S1 et 12 semaines au S2 avec une publication des résultats au 10 juillet.

Votants :	20
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	20

➤ La CFVU adopte le principe de calendrier universitaire 2014-2015 avec 13 semaines au S1 et 12 semaines au S2 avec une publication des résultats au 10 juillet.

M. VALAT indique que le bureau CLES-CLUB souhaite que la journée du 16 janvier soit exclusivement consacrée à l'organisation d'examens CLES-CLUB.

M. ARCELIN demande si l'organisation des examens CLES-CLUB du 18 au 22 mai répond à une volonté d'harmonisation nationale.

M. VALAT prévient que cette modification résulte de la mise en place d'une session synchrone nationale des CLES.

Mme LEBRAUD signale que son vote précédent acceptant le calendrier avec une fin de l'année au 10 juillet était conditionné à une publication des résultats de 2nd semestre au 20 mai au lieu du 22 comme prévu initialement.

Mme BANZO demande l'objectif de ce décalage de 2 jours.

Mme LEBRAUD le justifie par le temps d'organisation nécessaire à la préparation de la seconde session d'examens qui est impérativement de 5 jours (remontées des incompatibilités et élaboration du surbooking).

Mme LAWRENCE signale que l'année dernière les responsables administratifs avaient demandé un délai pour la vérification des PV en amont de la tenue des jurys.

Mmes BANZO et OLLIER rétorquent que les contraintes de remise de notes du deuxième semestre sont de plus en plus fortes. L'organisation de la seconde session et l'impératif de terminer au plus tôt l'année universitaire posent problème.

Mme CAILLOT dit que la contrainte de la clôture de l'année au 14 juillet n'est pas une revendication des personnels administratifs.

Mme LAWRENCE ajoute que la semestrialisation a conduit à modifier notre calendrier universitaire.

Mme BOUCHIBA-FOCHESATO conteste que l'organisation de la 2^{ème} session au mois de juin soit inhérente à la semestrialisation.

Mme MELANI demande s'il serait envisageable de fixer la date limite de remise des notes au 13 mai.

Mme LEBRAUD estime que les contraintes liées au calendrier pèsent trop lourdement sur les BIATSS. Le report de remise des notes au 13 mai oblige une saisie des notes le vendredi 15 mai.

Mme MELANI dit qu'il y a 3 ponts au mois de mai et il n'est pas question d'officialiser le pont de l'ascension si le calendrier des examens est aussi contraint.

Mme BANZO pense que cette question est inextricable. Elle espère que les délais de préparation de seconde session pourront être réduits.

Elle plaide pour que les collègues puissent corriger correctement leurs copies. Elle prévient qu'en ce qui concerne la géographie, les cours se terminent le 15 mai et certains collègues utilisent ces derniers jours pour faire des évaluations.

Elle dit que jusqu'à présent les dates de remise de notes et de calendrier n'ont pas été adaptées, la géographie est obligée de donner les notes, organiser ses jurys et publier les résultats en même temps que les jurys de l'université ; ce qui n'est pas du tout adapté au calendrier du contrôle continu renforcé.

M. VALAT souligne la mise en place l'année dernière de jurys anticipés en licence de géographie.

Il note que le calendrier dérogatoire de la géographie envoyé n'indique pas les dates des examens terminaux.

Mme BANZO répond que le règlement dérogatoire pour la géographie indique que le calendrier des contrôles terminaux des dispensés est voté en même temps que les MCC car les épreuves des 2 régimes sont liées. Le calendrier des devoirs surveillés des étudiants en régime général n'est pas encore établi.

M. VALAT estime que cela n'empêche pas de borner les épreuves de contrôle terminal.

Mme MELANI rappelle que les CC doivent prendre place les 12 ou 13 semaines du semestre.

Elle accepte un régime dérogatoire mais pense que cela ne doit pas compliquer le fonctionnement général de toutes les autres formations.

M. HAUQUIN dit que nous votons là un calendrier pour tout l'établissement et qu'il n'est pas judicieux qu'il soit préempté par un calendrier dérogatoire.

Mme LAWRENCE propose de valider le calendrier sur les points règlementaires, à savoir les dates de début et de fin des enseignements, les périodes d'interruption des cours et les périodes d'exams.

Votants :	20
Abstention :	2
Contre :	0
Pour :	18

➔ La CFVU adopte les points règlementaires du calendrier universitaire 2014-2015.

Mme LAWRENCE propose d'inscrire les questions relatives aux opérations administratives internes au calendrier universitaire à l'ordre du jour de la prochaine CFVU.

IV – TARIFS 2014/2015 : DEFLE ET CLES/CLUB MONTAIGNE

Mme LAWRENCE informe les membres de la CFVU de la modification des tarifs du DEFLE et des CLES/CLUB Montaigne.

M. RAGOT observe que l'augmentation de tarif du DEFLE proposée est à la fois très importante, et très variable selon les cours: en tarif normal, les cours de jour augmentent de 12,5 %, les cours du soir de 19 %, et le DAEFLE de 20 %.

En l'absence d'explications pouvant justifier une telle proposition, il se déclare défavorable à l'adoption de ces nouveaux tarifs.

M. HAUQUIN souligne un doublement des tarifs du DAEFLE financé entre 2008 et 2014.

Mme CAILLOT précise que ces augmentations sont justifiées par une meilleure prise en compte des coûts de fonctionnement du DEFLE et par un réajustement sur les tarifs proposés par d'autres prestataires.

Mme LAWRENCE indique que les tarifs des CLES/CLUB ont fait l'objet d'un gros travail de simplification avec la suppression de plusieurs statuts auxquels s'appliquaient des tarifs trop désavantageux pour l'établissement. Il a été en effet constaté que beaucoup d'étudiants d'autres établissements venaient s'inscrire à titre individuel en CLES/CLUB à l'UBM et faisaient ensuite valider les compétences acquises dans les UE de leurs formations.

L'objectif est donc de signer des conventions avec les autres établissements au tarif par étudiant de 120€ pour la formation et 40 € pour la certification. Les tarifs préférentiels sont maintenus pour les étudiants de l'UBM ainsi que pour les étudiants boursiers.

A noter une augmentation du tarif :

- pour les candidats à titre individuel sans financement (sans distinction de régime formation initiale ou formation continue) qui passe de 200 à 240€.
- pour les enseignants du premier et second degré, pour lesquels le tarif passe de 110 à 160€ pour la formation seule.

Mme MELANI ajoute que certaines écoles privées envoient leurs étudiants suivre des cours en CLES/CLUB dans notre université et font figurer les notes obtenues dans leur maquette.

V – VALIDATION DES PROPOSITIONS « CHAMPS » SUITE AU TRAVAIL DE LA COMMISSION MIXTE

Mme LAWRENCE informe que la commission mixte s'est réunie à deux reprises sur les champs de formation. Celle-ci doit transmettre le 28 mars 2014 à l'AERES, la liste des champs de formation avec les mentions qui y sont rattachées à titre principal ainsi que le nom de responsables de champs qui auront été désignés.

Quatre champs ont été retenus :

- Sociétés dans l'espace et dans le temps

(Géographie, urbanisme, histoire, archéologie, archéométrie, langues et littératures anciennes, philosophie)

- Langues, littératures, cultures et civilisations

(Études des mondes anglophones, études ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes, études germaniques et slaves, études orientales et extrême orientales, sciences du langage, lettres)

- Arts, culture et création

(Arts plastiques et design, arts du spectacle, cinéma et audiovisuel, histoire des arts)

- Communication, journalisme et médiations

(information-communication, numérique, journalisme)

La CFVU est informée sur les questionnements de la commission autour de :

- La création d'un cinquième champ qui s'intitulera enseignement auquel seraient rattachés les masters MEEF qui sont regroupés dans une mention unique (MEEF 2nd degré).

Chaque mention ne pouvant avoir qu'un seul rattachement principal, il apparaît difficile de faire un choix de rattachement entre les 4 champs retenus. Par ailleurs, ces formations ayant une dimension nationale, il apparaît cohérent de leur donner de la visibilité au travers d'un champ unique.

- L'intitulé de certains champs, notamment la présence de "médiations" dans le 4^{ème} champ ne fait pas consensus.

Mme CAILLOT relaye le message de Mme DE MONGOLFIER suite à la réunion du comité de direction de l'IUT qui estime que le terme de médiation n'est pas adapté :

« La direction de l'IUT déplore que le terme de médiation soit associé au 4^{ème} champ comme l'on déjà souligné Philippe METAYER et Marie DINCLAUX lors de la dernière réunion, ce mot-valise apporte confusion et dessert les autres champs. ».

Mme CAILLOT indique toutefois que les formations de l'IUT ne rentrent pas dans le dispositif d'évaluation.

Mme LAWRANCE souligne les difficultés de rattachement de la licence pluridisciplinaire Culture humaniste et scientifique.

Mme MANES-GALLO demande si l'IUT a fait une contre-proposition et si l'on peut alimenter plus largement le 4^{ème} champ.

M. HAUQUIN minimise la portée de ces champs estimant qu'il n'y aura pas d'utilisation du terme de champ en dehors de l'évaluation du HCERES.

Il demande où se situe le LEA dans cette présentation.

Mme LAWRANCE répond que l'un des objectifs de ces champs est de permettre la désignation des experts pour l'évaluation et pour ce qui concerne le LEA, il est rattaché au champ « Langues, littératures, cultures et civilisations ».

Mme MALTONE s'indigne de l'absence de visibilité du département LEA.

Mme CAILLOT indique que la commission mixte avait fait le choix d'utiliser comme sous champs l'intitulé des départements. Lors de leur adjonction au tableau, elle s'est beaucoup interrogée car l'introduction du LEA supposait également celle du LLCER. L'autre possibilité était de s'en tenir aux disciplines en langue, mais elle reconnaît que son choix est discutable. Néanmoins le document contesté est uniquement à usage interne, celui qui sera transmis à l'AERES comprendra les champs et toutes les formations qui lui sont rattachées.

Par ailleurs, elle indique que chaque mention peut avoir en plus de son rattachement principal, des rattachements secondaires à d'autres champs.

Mme MELANI trouve contradictoire de mettre la culture au singulier dans le champ « arts, culture et création » et au pluriel dans le champ « langues, littératures, cultures et civilisations ».

Quant à la procédure, elle souligne un déficit de transmission de l'information, les différents départements n'ont pas été consultés et cette question n'a pas été abordée en Conseil d'UFR.

Mme LAWRANCE répond que ces choix ont été débattus en commission mixte.

Mme CAILLOT rappelle les contraintes du calendrier de validation de ces champs et ajoute que les directeurs d'UFR sont membres de la commission mixte et qu'il leur appartient de relayer l'information dans les composantes.

M. POUmarede réprovoque la manière de procéder mais aussi l'absence de concertation avec les départements dans cette réflexion. Plus généralement, il déplore la disparition des départements dans notre architecture universitaire qui ont été très malmenés depuis la réforme interne. Il regrette que les principaux acteurs, à savoir les responsables de formations, soient consultés seulement à quelques jours de la date de remise des documents. Il juge qu'on ne respecte ni les acteurs ni les structures de l'université, certains départements se retrouvent éclatés dans plusieurs champs.

Mme LAWrance répond qu'il était impossible de réunir tous les acteurs de l'université pour réaliser ce travail. Le CAC a validé la composition de la commission mixte à laquelle les directeurs d'UFR appartiennent.

Mme CAILLOT insiste sur l'incertitude de la portée de ce travail et pense qu'il ne faut pas créer de conflits autour de quelque chose qui ne sert qu'à l'évaluation du HCERES.

Mme MANES-GALLO n'est pas d'accord avec le libellé du champ « communication, journalisme et médiations » pas plus qu'avec le libellé du sous-champ « information-communication, numérique, journalisme ».

Elle pense que la notion de communication ne veut pas dire grand-chose. Le journalisme est un secteur spécifique de l'information et communication. La médiation va de pair avec des processus de médiatisation. Elle ne comprend pas que l'on mette à l'intérieur du champ des spécificités de l'information et communication quant au numérique, il concerne essentiellement les ingénieurs et informaticiens alors que l'information et communication s'occupe des usages et de l'utilisation des technologies du numérique. On ne conçoit pas à l'UBM les logiciels et plateformes utilisés.

Elle propose de remplacer ce 4^{ème} champ par « Usage et utilisation des technologies du numérique ».

Elle ne comprend pas la présence du journalisme en tant que champ et sous-champ. Elle ne voit pas comment reconnaître le master Information et communication spécialité images et multimédia : conception, production, écriture audiovisuelle et multimédia dans un champ qui s'occupe de communication, journalisme et médiations. Il faut dans ce cas quelque chose qui renvoie à la médiatisation.

Mme BANZO constate que ces champs ont été pensés au niveau de l'établissement et non à l'échelle inter-établissements.

Elle indique en outre que les champs supposent des logiques disciplinaires très différentes et regrette également que dans l'intitulé des sous champs certaines disciplines soient occultées et cite en exemple l'aménagement.

Mme LAWrance dit qu'une réflexion à l'échelle inter-établissements était compliquée, l'UPPA ayant fait le choix d'un champ unique et l'UB n'était pas encore prête sur ce dossier.

Elle rappelle que le champ doit traduire les points communs entre les formations pour montrer nos forces et éviter une évaluation par formation.

Mme MALTONE ne comprend pas les choix de la commission de créer des champs dans lesquels beaucoup ne se reconnaissent pas alors qu'il aurait été plus simple de calquer ces champs sur les 3 champs (UFR) déjà existants sans créer toutes ces tensions. Elle souligne la disparition de la spécificité du LEA dans l'élaboration de ces champs et pense qu'il fallait créer un champ à part.

Mme LAWRENCE ne voit pas une plus grande visibilité du département du LEA en calquant les champs sur les 3 UFR.

Elle rappelle que chaque champ doit regrouper entre 5 et 15 mentions.

M. RAGOT rappelle que la CFVU a tenu une séance exceptionnelle le 20 février autour de la préparation du prochain Quinquennal, durant laquelle a été longuement abordée la question des champs de formation, comme en atteste le procès-verbal adopté en début de séance. Il estime que l'exercice est difficile, car deux approches contraires s'affrontent :

- élaborer des champs de formation qui traduisent les priorités stratégiques que voudrait se donner notre université (marquer ses spécificités par rapport aux autres)
- évaluer notre offre de formation actuelle pour déterminer ce qu'il y a lieu de conserver, de développer ou d'abandonner.

Par exemple, il approuve pleinement l'identification d'un nouveau champ « arts, culture et création » auquel pourrait s'ajouter l'ingénierie de projets culturels, mais comprend bien que ce champ ne recouvre pas à l'identique notre structure en UFR et départements.

Le défi pour notre communauté universitaire est de pouvoir réfléchir à ses orientations à terme, en laissant de côté la défense de chaque diplôme existant par son responsable le temps de cette réflexion. Mais n'est-ce pas utopique?

VI – PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION MASTER RECHERCHE

Mme LAWRENCE informe les membres de la CFVU des actions issues des propositions de la commission master recherche et du calendrier de réalisation.

Certaines actions pourront être menées dès la rentrée 2014 :

- Mise en œuvre d'un carnet de l'offre de séminaire
 - Recensement des séminaires que les responsables souhaitent ouvrir (intitulés, prérequis, langues, bref descriptif du contenu, mots-clés, enseignant responsable, diplôme et UFR de rattachement, traduction dans une deuxième langue, anglais ou langue de séminaire)
- Attention particulière sur l'ouverture des séminaires dans les masters en difficultés
- Réflexion sur une offre à distance (master recherche anglais) et des MOOCS pour le prochain quinquennal
 - Mise en œuvre d'une procédure d'inscription avec un seuil fixé à 25 étudiant/séminaire
 - Réservation des salles et visualisation via le BV
 - Mise en œuvre d'une procédure de valorisation via une AFP : rédaction d'un rapport de 5 à 10 pages
 - Proposition de l'ouverture des séminaires aux ERASMUS en collaboration avec les RI
 - Mise en œuvre d'un livret individuel (passeport) de la recherche afin d'inciter l'étudiant à valoriser le contenu de son passeport dans le PEC piloté par le POSIP
 - Aménagement de locaux en salles de séminaires et grande salle de visioconférence
 - Identification des salles existantes dédiées aux séminaires
 - Rapprochement avec la DSI pour l'équipement en visio-conférence et wifi
 - Obturation des salles dédiées vidéo en cours

Les autres actions qui sont envisagées pour la rentrée 2016 :

- Proposition de parcours transversaux constitués à partir d'un choix de séminaire
- Calendrier des formations en lien étroit avec la recherche

- Invitation lancée aux représentants de l'École Doctorale lors de l'élaboration du calendrier universitaire des formations
 - Proposition de mise en place d'une UE professeurs invités
 - Proposition de mise en place d'une UE décroisement-approfondissement de la recherche qui prendra la suite de l'AFP lors du prochain quinquennal
 - Un renforcement de l'initiation à la recherche documentaire en M1 en collaboration avec le SCD

- Une initiation à la publication en M2 en collaboration avec le SCD
- Une initiation à la recherche
- Repérage des différentes pratiques
- Proposition de stages en lien avec les métiers de la recherche
- Exploration de pistes d'accompagnement (tuteurs)
- Valorisation du suivi du mémoire
- Encadrement des stages
 - Systématiser l'adossage des masters aux équipes et à leurs axes de recherche
 - Pour les masters en difficultés
- Invitation des responsables des masters ciblés pour envisager des solutions adaptées
- Saisir la commission des langues pour élaborer des nouveaux masters en langues et civilisations
- Rappel du seuil d'ouverture à 7 étudiants voté en 2011
 - Créations de nouveaux masters
- Identification de porteur de projet pour chaque master transdisciplinaire

Mme MANES-GALLO demande comment intégrer ces initiatives dans nos maquettes.

Mme LAWRENCE propose d'utiliser les AFP en attendant leur intégration dans les maquettes du prochain quinquennal.

Mme MALTONI demande pourquoi ne pas adopter la même démarche au sein des masters pro.

Mme LAWRENCE rappelle que la commission recherche a été mise en place pour répondre aux problèmes des masters recherche en difficultés et dans l'attente du cadre national des masters.

Mme OLLIER souligne la sélectivité des masters pro.

Elle ajoute que la possibilité d'ouverture de séminaires effraie certains collègues qui ont peur de perdre des étudiants.

Mme MELANI demande s'il est possible de faire de nouvelles demandes en équipement informatique. Elle évoque également le problème de la mise à jour des logiciels dans les labos de langues.

M. POUJAREDE revient sur l'intégration d'UE professeurs invités et UE décroisement dans les maquettes et s'interroge sur la question du volume horaire. S'agit-il d'un volume horaire constant ou un volume horaire en augmentation.

Selon lui, une telle ouverture ne doit pas se faire au détriment des formations et ne peut avoir qu'un caractère facultatif.

Mme LAWRENCE répond que pour le moment l'idée est de travailler à volume horaire constant mais dans le cadre du nouveau quinquennal, des enveloppes devraient être attribuées aux

formations très probablement au niveau de la mention. La lettre de cadrage pour le quinquennal sera envoyée mi-avril.

Mme MANES-GALLO propose que les préconisations de la commission master recherche soient pensées dans une organisation modulaire. Notamment que l'éventuelle absence d'un professeur invité puisse être substituée par un autre enseignant qui se porterait candidat.

M. POUmarede trouve l'idée de renforcement de l'initiation à la recherche documentaire en M1 et à la publication en M2 en collaboration avec le SCD intéressante mais repose le même problème de volume horaire que pour les UE précédentes.

Mme MANES-GALLO trouve crucial de pouvoir fournir aux étudiants une formation à la documentation et propose de mettre en place une UE mutualisable puisqu'il s'agit d'un dénominateur commun à un nombre important de disciplines des masters recherche.

Mme MELANI rappelle que l'idée d'un non alourdissement de la charge des enseignements pour les étudiants de master a fait consensus au sein de la commission recherche. Elle est favorable à la réflexion sur les UE transversales et des compléments de formations mais pense que l'ajout de matières entraîne la suppression d'autres matières.

Mme LAWrance rappelle que le volume horaire étudiant pour les masters recherche est de 350 heures. Elle souligne que le nouvel arrêté master ne fixe pas de volume horaire et que l'autonomie est laissée aux universités sur ce point.

Mme MANES-GALLO rappelle la mise en compétition entre les masters recherche et masters professionnels pour le nombre d'heures lors de l'établissement des maquettes du dernier quinquennal.

Mme MELANI indique que le rapport de la commission sur l'insertion professionnelle met en avant le souhait des étudiants que le master recherche prépare aussi à un métier. Elle souligne l'urgence de réfléchir à des débouchés professionnels pour les étudiants de master recherche et plaide pour l'introduction de modules de professionnalisation au sein du master.

Mme LAWrance indique que le nouveau cadre national des formations prévoit un stage obligatoire pour tous les étudiants de master.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur la question de la direction et la composition des jurys de mémoires de master recherche.

Références règlementaires :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales :

Article 6 : "Le DEA ou le master recherche est délivré par un jury après évaluation des connaissances du candidat et de son aptitude à la recherche.

A cette fin, le contrôle des connaissances doit, notamment, comporter la soutenance d'un mémoire devant un collège comprenant au moins deux enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches ou des enseignants appartenant à une des catégories visées à l'article 11. (...)"

Ces catégories comprenant :

- les PR et assimilés ;
- les personnels des établissements publics et fondations de recherche habilités à diriger des recherches ou docteur d'Etat ;
- autres personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du CS de l'établissement.

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, ne contient quant à lui aucune disposition particulière sur le sujet.

Mme LAWRENCE indique cet arrêté a été abrogé à la date du 24 août 2006 et n'est donc plus en vigueur.

La Direction des affaires juridiques (DAJ) du MESR dans la lettre d'information juridique n°118 d'octobre 2007 a fait paraître la réponse apportée à une université sur le point de savoir s'il existe des conditions particulières pour participer à l'enseignement en master.

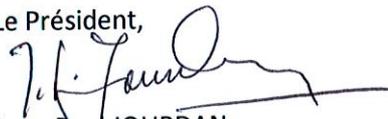
"(...) Les travaux réalisés en 1^{ère} et 2^{nde} année de préparation du diplôme de master ne constituent pas à proprement parler des travaux de recherche, puisque selon l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, pris en application de l'article L. 612-7 du code de l'éducation, seule la formation doctorale organisée au sein des écoles doctorales consiste en une formation à la recherche et par la recherche.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, la « rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels » ne relève que de « l'initiation à la recherche ».

Mme LAWRENCE indique que cette question sera reprise à la prochaine CFVU avec les points qui n'ont pu être abordés ce jour.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13H00.

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN